

ADULTES

avant le 31 juillet (1^{ère} et 2^{ème} div) ou le 14 septembre (3^{ème} et 4^{ème} div) auprès des présidents décideurs

Rappel : la période autorisée pour les mutations « Trad » débute le lendemain des Fédéraux quadrettes

N° de licence :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Durée d'appartenance à l'AS cédante :

Ex 1^{ère} div ou International(e)

A été classé en 2^{ème} div ou Nat : moins de 5 saisons de suite

5 saisons ou plus de suite

Adresse résidence principale :

DIVISION : (saison en cours)

Saison suivante :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des éléments portés ci-dessus

Date :

Signature :

AS CEDANTE :

Nom :

Numéro :

AS PRENANTE :

Nom :

Numéro :

AVIS OBLIGATOIRES:

AS cédante :		CBD cédant :		AS prenante :		CBD prenant :	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable

EN CAS DE RESERVE OU D'AVIS DEFAVORABLE NOTIFIE, EXPOSE DES MOTIFS :

Date :	Date :	Date :	Date :
Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet

Décision du Bureau exécutif de la FFSB :

Date :

Signature et cachet :

Toute mutation fait l'objet d'une redevance à régler au CBD prenant

Les CBD prenant saisissent chaque mutation dans le système informatique Bouly pour validation FFSB

En cas de litige et avant saisie dans Bouly, l'imprimé est adressé à la FFSB pour décision

Il est conseillé au licencié de garder une copie de la fiche dès que son AS cédante l'a signée, dans les délais réglementaires évidemment.